

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 mai 2019

DCM N° 19-05-29-18

**Objet : Acquisition d'une emprise foncière appartenant à la Région sur le ban de Borny.**

**Rapporteur: Mme GUERMITI**

Dans le cadre de la sécurisation du Lycée de la Communication, la Région Grand Est a installé une clôture afin de limiter l'emprise des biens immobiliers affectés à cet établissement, situé 3-5 Boulevard Dominique François Arago.

Elle propose donc à la Ville de Metz la cession à titre gracieux d'un espace d'environ 2000 m2 qui n'a pas été inclus dans ce périmètre délimité.

Il est proposé d'acquérir cette emprise, compte tenu de la présence de divers équipements sportifs situés à proximité, qui engendrent des besoins en stationnement, et en cohérence avec le développement de ce secteur et notamment le projet de création d'un Institut Photonique par CentraleSupélec.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la proposition de la Région Grand Est,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ACQUERIR** une emprise d'environ 2 000 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée sous :

**BAN DE BORN Y**

Section BX n° 145 d'une surface de 24 726 m<sup>2</sup>

Située en zone UT 1 du PLU

appartenant à la Région Grand Est.

- **DE REALISER** cette acquisition à titre gratuit.
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'arpentage de cette parcelle, la Région s'occupant de la rédaction d'un acte de vente en la forme administrative.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**